REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022



L'an deux mil vingt-deux, le 5 Juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

• Appel nominal

Etaient présents:

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Mme ESTRIER Brigitte, Adjoints au Maire Mme BUREL Ghislaine, M. DUBOC Etienne, Mme HAUCHECORNE Céline, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, M. RECHER Jonathan, Mme SAMPIC Caroline, M. TROUVAY Jean-Charles, conseillers municipaux

Excusée: Mme ZEGGAI Marie-Laure pouvoir à Mme HAUCHECORNE Céline

Absents et non représentés :

Mme DELORY Dorothée, M. DUMESNIL Luc

• <u>Désignation du secrétaire de séance :</u>

Mme BUREL est nommée secrétaire par 13 voix (Mme DELORY et M. DUMESNIL étant absents et non représentés)

M. VASSE: Le travail de secrétaire de séance est assez conséquent, vous vous en rendez bien compte à la lecture du procès-verbal. L'écoute de la réunion est partagée par moitié entre notre secrétaire et Mme BUREL qui doit réintégrer, après correction, la partie de Peggy à la sienne. Pour avoir un ordre d'idée, pouvez-vous nous dire, environ, le temps que vous passez à l'écoute, la rédaction, la frappe, la relecture et les corrections à apporter aux procès-verbaux?

Mme BUREL: Entre 10 et 15 h.

M. VASSE: Ce travail demande aussi, à notre secrétaire, du temps et je tenais à le souligner.

Approbation du procès-verbal du 31 mai 2022

M. VASSE : Il a été déposé sur la plateforme « Omnispace ». Avez-vous des observations à formuler ? **M. RECHER**

M. RECHER : Pourquoi les mots que j'ai employés ne sont pas retranscrits en entier ?

Mme BUREL: Dans les documents officiels, comme les procès-verbaux des conseils municipaux tenus à disposition de tout public, il est d'usage que les injures ne soient pas écrites en entier, seule l'initiale du mot est indiquée.

M. VASSE: C'était déjà ainsi dans les précédents procès-verbaux.

- 19h10 arrivée de Mme DELORY -

M. RECHER: Je sais, mais c'est dommage car justement les mots sont dits et ce serait bien qu'ils soient aussi écrits. Je ne vois pas pourquoi cela n'est pas ainsi. Que tous les mots ne soient pas écrits en entier malgré qu'ils aient été dits, ne me convient pas.

M. VASSE: C'est l'usage qui est appliqué dans la rédaction de nos procès-verbaux.

M. RECHER: Entre Code, Usage et Loi, ce n'est pas pareil.

M. VASSE: Nous ne sommes pas dans du Droit.

M. RECHER: Mais il y a des choses qui touchent au Droit dans les conseils.

M. LEMAIRE: Nous n'aurions pas besoin d'en discuter s'il n'y avait pas eu d'avant!

M. RECHER: Tu peux développer Laurent s'il te plait?

M. LEMAIRE: Pour vous, c'est M. LEMAIRE et le vouvoiement.

M. RECHER: Il faut assumer ce que l'on dit et ne pas faire de sous-entendus!

M. VASSE: Nous n'allons pas passer notre soirée sur ce sujet.

Avez-vous d'autres observations ? Non

Le Procès-Verbal du 31 Mai 2022 est adopté par 13 voix (M. DUMESNIL, étant absent et non représenté) et 1 contre (M. RECHER)

• Communications et informations diverses

→Procès-Verbal du Conseil Municipal

M. VASSE: La réglementation a changé au 1^{er} juillet 2022. Maintenant, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal doit est publié sous forme électronique sur le site internet de notre commune et un exemplaire, papier, disponible en mairie pour le public. La liste des délibérations examinées sera affichée à la mairie.

→Organisation estivale

M. VASSE: M. LEMAIRE vous avait demandé vos absences durant la saison estivale. Un tableau a été élaboré et sera diffusé sur la plateforme « Omnispace ». Durant l'été, aucuns travaux ni réunion ne sont prévus mais c'est bien de savoir, en cas de besoin, quels élus sont présents sur la commune.

→Recensement à la population

M. VASSE: Le recensement s'effectuera du 19 janvier au 18 février 2023. J'ai assisté, par Visio, à la 1^{ère} réunion d'informations destinée aux élus. Le superviseur de l'INSEE contrôlera le travail du coordonnateur municipal qui surveillera le travail de l'agent recenseur. Peggy sera nommée coordonnateur par arrêté municipal et sa formation sera assurée par l'INSEE. Elle fera l'interface entre l'INSEE et l'agent recenseur. Les résultats de cette collecte avec le nombre exact d'habitants sur Graimbouville seront fournis à partir de septembre 2023. Jusqu'à présent, c'était Mme LETESTU notre agent recenseur. Maintenant qu'elle est conseillère municipale, elle ne peut plus assurer cette mission, car en tant qu'élue, elle ne peut pas être rémunérée. Nous avons passé une annonce de recrutement et plusieurs personnes ont postulé. Nous avons retenu Mme BOCQUET comme agent recenseur. La collecte des informations débutera le 3^{ème} jeudi du mois de janvier pour finir le 5^{ème} samedi qui suit le début de la collecte. Ce qui change par rapport aux précédents recensements, c'est lors de la tournée de reconnaissance, si les boîtes aux lettres sont bien identifiées, l'agent recenseur pourra laisser les notices comportant les codes d'accès pour une réponse par internet ainsi que la date limite de réponse. L'agent recenseur recevra un accusé de réception, par SMS, de cette saisie informatique. Si le recensement internet n'est pas fait dans les 2 ou 3 jours, l'agent recenseur retournera chez les habitants et leur déposera le questionnaire « papier ». Nous ferons une communication, au dernier trimestre 2022, via les réseaux numériques à notre disposition : Facebook, Graimbou'Fil, et affichages... afin d'informer les Graimbouvillais et faciliter ainsi le travail de l'agent recenseur. Une plateforme « OMER » a été mise à la disposition du coordonnateur permettant de retrouver tous les documents nécessaires et toutes informations utiles. Cet outil informatique servira aussi à la saisie des questionnaires. Pour rémunérer l'agent recenseur, la commune percevra une dotation forfaitaire (DFR) versée au 1er semestre 2023 dont le montant sera connu à la mi-octobre. Par principe, nous versons un peu plus que ce qui est recommandé notamment pour couvrir les frais de déplacement. Vous pouvez dès à présent dire autour de vous que tous les habitants de la commune seront recensés. Le recensement est confidentiel, les données ne peuvent pas être échangées avec d'autres administrations, (fiscale par exemple) et les informations fournies par les habitants restent sur du déclaratif. Le recensement est obligatoire et tout manquement à cette obligation est passible de peines prévues au Code Pénal.

→RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public)

M. VASSE: Je vous avais expliqué que nous avions, il y a environ 1 ou 2 ans, perçu cette redevance alors que nous n'avions plus la compétence voirie. Aussi, nous avons à reverser, 1.181,06 euros, pris au chapitre 022 – dépenses imprévues.

→Radar Pédagogique

M. VASSE: Vendredi dernier, les données du radar pédagogique ont été récupérées par M. RAGNEAU, il peut ainsi nous apporter les premiers éléments. Je lui laisse la parole.

M. RAGNEAU: La synthèse des mesures concerne la route d'Etainhus, devant l'école du 23 mai au 19 juin. Les vitesses des véhicules entrants et sortants ont été exploitées.

Pour les véhicules entrants, sens Graimbouville vers l'église :

Vitesse inférieure à 30 km/h respectée à 37,29% soit 2364 véhicules

Vitesse comprise entre 31 - 40 km/h: 38,66% soit 2451 véhicules

Vitesse comprise entre 41 - 50 km/h : 20,62% soit 1307 véhicules

Vitesse comprise en 51 – 60 km/h : 3,01% soit 191 véhicules

Vitesse comprise en 61 – 70 km/h : 0,30% soit 19 véhicules

Vitesse comprise en 71 - 80 km/h et + : 0,13 % soit 8 véhicules

Pour les véhicules sortants de Graimbouville

Vitesse inférieure à 30 km/h : 27.66% soit 1729 véhicules

Vitesse comprise entre 31 – 40 km/h : 41,13% soit 2571 véhicules

Vitesse comprise entre 41 - 50 km/h : 27,28% soit 1705 véhicules

Vitesse comprise en 51 - 60 km/h : 3,49% soit 218 véhicules

Vitesse comprise en 61 – 70 km/h : 0,42% soit 26 véhicules

Vitesse comprise en 71 - 80 km/h et +: 0,03 % soit 2 véhicules

M. VASSE: Je pense que ce sont des motos concernées par cette dernière donnée car en partant du haricot devant l'église et arriver à 80km/h au niveau où le radar était implanté, en voiture, il faudrait une Porsche!

M. RAGNEAU: Les données fournissent les vitesses maximums et les vitesses moyennes relevées par tranche horaire, ainsi que le nombre de véhicules par heure. Pour la route de Virville, limitée à 50 km/h:

Pour les véhicules entrants (sens Virville/Graimbouville)

Vitesse inférieure à 50 km/h : 56,51% soit 469 véhicules

Vitesse comprise entre 51 - 70 km/h: 39,88% soit 331 véhicules

Vitesse comprise en 71 - 90 km/h : 3,6% soit 30 véhicules

Vitesse comprise en 91 - 110 km/h et +: 0.00%

Pour les véhicules sortants (sens Graimbouville/Virville)

Vitesse inférieure à 50 km/h : 49.61% soit 826 véhicules

Vitesse comprise entre 51 – 70 km/h : 47,09% soit 784 véhicules

Vitesse comprise en 71 - 90 km/h : 3,24% soit 54 véhicules

Vitesse comprise en 91 - 110 km/h et + : 0,06% soit 1 véhicule

Globalement, la vitesse est mieux respectée route de Virville par rapport à la zone 30 devant l'école, route d'Etainhus. Quand ces données seront converties en monde Excel, nous pourrons les diffuser sur le site de la mairie en insistant sur la vitesse maximum de 81 km/h relevée entre 16h00 et 17h00 devant l'école.

M. VASSE : Oui il sera intéressant de diffuser ces relevés par tranche horaire.

Mme LETESTU: Ces relevés ont été faits durant les 3 jours où la route de Virville/Saint Romain était fermée à la circulation ?

M. RAGNEAU: Oui les relevés de cette période sont inclus dans ces données.

M. VASSE: Quand nous avons reçu l'arrêté de circulation avec les dates, le radar a été installé durant cette même période, route de Virville afin d'avoir des relevés à fournir à la direction des routes pour demander un bon balisage.

Vous pouvez sélectionner 1 ou 2 jours de données ?

M. RAGNEAU: Oui, tout à fait. Nous avons le choix de la période.

Mme DELORY: Comme par exemple, ressortir les données entre 16h00 et 17h00, un jour d'école avec les véhicules des parents, le car de ramassage...

M. VASSE: Oui, c'est sur certaines tranches horaires qu'il faut communiquer.

M. RECHER: Quel est l'intérêt de communiquer ces données?

M. VASSE : Pour faire réagir les gens.

M. RAGNEAU : Si nous mettons un radar et que nous ne communiquons pas les données autant le retirer !

Mme ESTRIER : C'est aussi pour envoyer un message de prévention.

M. RECHER: Il faut aller plus loin. Est-ce que ces données vont changer les habitudes des gens? Ce sont des chiffres, même mis en forme, interprétés, et cela dépend aussi de l'interprétation statistique que nous en faisons. Les gens qui roulent vite vont-ils ralentir? Je n'en suis pas sûr, psychologiquement parlant, cela n'a pas d'impact.

M. RAGNEAU : Après, c'est du civisme.

Mme HAUCHECORNE : Ce n'est pas que négatif un radar.

Mme ESTRIER: C'est aussi pour sensibiliser la population.

M. VASSE: Sur le nombre de véhicules par jour, il y a peut-être un tiers de Graimbouvillais et deux tiers d'extérieurs. Nous pouvons aussi envisager mettre une grande affiche à l'entrée de la commune mentionnant : « vous êtes tant de % à rouler à telle vitesse ».

M. RECHER: Oui, il faut réfléchir à d'autres moyens.

- **M. RAGNEAU**: Il faut placer le radar en divers lieux et publier l'extraction des données montrant aux gens l'endroit où les véhicules roulent vite.
- **M. RECHER**: Si nous communiquons ainsi, je crains que les gens qui sont relativement anxieux s'inquiètent encore plus en se disant qu'il y a des personnes qui roulent vite alors que nous devons faire en sorte que les gens roulent moins vite.

Mme HAUCHECORNE : C'est une information que chacun interprète à sa façon.

M. RECHER : Les gens interprètent de façon anxiogène les informations aujourd'hui. Alors à quoi cela sert de rajouter de l'inquiétude à l'inquiétude ?

M. VASSE: Il ne faut pas être alarmiste. Il faut communiquer. Pourquoi pas envisager, sur la route de Virville, un panneau d'affichage avec un message d'alerte ou un message positif comme : « 85% des automobilistes respectent les limitations de vitesse ».

Mme SAMPIC: Les chiffres communiqués sont relativement bons.

M. VASSE: Quand des câbles avaient été posés sur la chaussée pour comptabiliser les véhicules et évaluer leur vitesse, le résultat avait montré que 75% des véhicules roulaient à la bonne vitesse. Il faut différencier le ressenti piéton et le ressenti conducteur.

M. RECHER: Je suis allé dans la commune du Trait, il y a des petits bonhommes sur le bord de la route. J'ai bien ralenti croyant que c'était des enfants!

M. VASSE: Oui, mais une fois que vous êtes habitué à passer à cet endroit, vous n'y faites plus attention!

M. RAGNEAU: Le radar sera installé aussi route de Saint Romain dans le sens Saint-Romain/Graimbouville où la vitesse est excessive et aussi route d'Angerville.

M. RECHER: Je ne sais pas où il sera installé route de Saint-Romain mais les gens accélèrent au niveau du n°396 et du n°275.

M. VASSE: Oui ils accélèrent au niveau de la bouche à incendie, après les voitures ralentissent car il y a des virages.

M. RECHER: Pourquoi ne pas installer deux radars, route de Saint-Romain? Un au niveau du n°396 et un autre au niveau du n°275 pour voir si les gens réaccélèrent après le virage.

M. RAGNEAU: Nous n'avons qu'un seul radar!

M. VASSE: Nous pourrions le placer à deux endroits différents et voir, sur une fréquence de trois semaines par exemple, les données de la séquence. Cela permettra de dégager des aménagements de voirie.

Points travaux

a) Bâtiment technique

M. VASSE: Stéphanie ETIENNE, architecte que nous avons rencontré jeudi dernier, nous a proposé différentes esquisses concernant le bâtiment technique envisagé route de Virville. La version présentée par M.RAGNEAU, ce soir, n'est pas définitive. Je lui laisse la parole.

M. RAGNEAU: Je vais vous présenter l'esquisse n°2, plus cohérente avec le cahier des charges car l'esquisse n°1 présentait un problème d'implantation avec la pompe de relevage des eaux usagées qui n'avait pas été prise en compte.

- Visionnage des documents -

Le terrain, en forme de trapèze, situé route de Virville, laisse apparaître, sur la gauche, le passage pour l'accès aux propriétés, la station de pompage. Sur la droite, l'accès au bassin au niveau du bâtiment, la porte d'accès pour le véhicule et un peu d'aménagements extérieurs. L'atelier a été repositionné sur l'ensemble du terrain en préservant, au niveau des 8 places de parking, la partie droite réservée pour le ruissellement des eaux du bassin en amont quand celuici est plein.

Au niveau du bâtiment, proprement dit, la surface au sol sera de 96 m², l'espace de vie comprenant vestiaire et zone repas, 9,68m², au-dessus de cet espace, le coin sanitaire (douche, lavabo, WC) et l'atelier, 75,17m². A noter l'escalier menant au grenier.

Cette implantation n'a pas encore été validée car la zone de ruissellement n'est pas très visible sur les plans en notre possession et nous sommes toujours en attente de la validation du PLU. J'ai demandé à l'architecte un planning jalonnement des différentes étapes (présentation des plans aux bâtiments de France, ...) jusqu'au dépôt du permis de construire.

Concernant l'aspect du bâtiment, toutes les façades doivent encore être travaillées surtout au niveau de l'entrée située juste en face de l'église. Dans le cahier des charges, nous avions envisagé un bâtiment avec une ossature bois, mais compte tenu des augmentations du prix du bois et des problèmes d'approvisionnement, nous nous dirigeons plutôt vers un bâtiment maçonné.

M. VASSE: Nous pourrons travailler sur des couleurs d'enduits, mettre des briques de parement comme au « Moulin à Vent ». Pourquoi pas un pignon en « Eternit » appelé auparavant fibrociment. Il existe divers matériaux comme l'enduit projeté, le placage...Par contre, nous sommes toujours en attente d'informations concernant notre PLU. Les cartographies étaient sur le point d'être terminées.

M. RECHER: Les services pourraient répondre avant le début des vacances d'été, ou il nous faut attendre septembre/octobre ?

M. VASSE : Je vais essayer de joindre la Directrice Générale Adjointe de la CU.

M. RAGNEAU: Une autre contrainte, au niveau de l'accès véhicule, nous sommes obligés de nous maintenir à 5m de la route de Virville. M. Simon BARIL, chargé de projet à la gestion des

eaux pluviales de la CU, disait que nous serions peut-être obligés de ramener le bâtiment vers la gauche, mais nous ne serons plus dans une configuration rectangulaire.

M. VASSE: J'ai travaillé avec lui quand j'étais vice-président du syndicat du bassin versant de la lézarde lors du précédent mandat. Il recommande d'utiliser la partie de droite, au niveau du parking, pour faire une surverse sur la partie restante si ce bassin venait à déborder. Il faut également que la dalle intérieure du bâtiment soit de 15 cm plus haute que la route pour faire un seuil. Merci M. RAGNEAU pour cette présentation.

b) Subvention Fonds de Concours

M. VASSE: Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE: Nous avons reçu l'accord pour la subvention du fonds de concours qui se monte à 50% de notre projet d'équipements divers soit un montant de 6.138,75 euros. Le projet comportait :

- l'achat d'équipements numériques. Le devis initial a été réactualisé de 5% compte tenu de la conjoncture, ce qui le porte à 4.780,90 euros HT
- l'achat de mobilier (claustras)
- la rénovation du portail du terrain de loisirs et l'achat de jeux.

Je vous avais aussi parlé de la possibilité d'acheter des jeux inclusifs avec une liaison qui pourrait être financée par le conseil départemental. Jean-Charles TROUVAY travaille actuellement sur le terrassement et nous vous ferons un point en septembre. Cette dernière partie, si vous en êtes d'accord, pourra être reportée et faire l'objet d'un autre programme (parcours PMR, mise aux normes de la barrière, jeux inclusifs) et d'une autre demande de subventions car les demandes doivent au moins s'élever à 5.000 euros HT (pour le fonds de concours) et les deux premiers projets représentent déjà plus de 5.000 euros.

M. RECHER: Comme vous évoquez le terrain de loisirs, j'ai commencé à regarder avec un ami skateur, comme évoqué lors du précédent conseil, pour un module de skate Park. Effectivement, le sol doit être revu (sol lisse béton), privilégier des modules simples en béton car apparemment, nos modules, pour des débutants, sont difficiles à pratiquer. Il serait intéressant, pour l'achat d'un nouveau module plus adapté aux skateurs utilisant le site de Graimbouville de se rapprocher des personnes habituées à pratiquer ce sport.

M. VASSE : Ce sont des kits de base qui ont été installés.

M. RECHER: Oui, mais pas adaptés pour des débutants.

M. VASSE: Il faut d'abord regarder pour le sol béton avec un dallagiste.

M. TROUVAY: Les modules sont spittés au sol (boulonnés dans le béton) et peuvent être démontés facilement et décalés. J'ai fait chiffrer, par deux entreprises, la dalle complète (surface 32m x7m30) sur tout le long du city stade.

- **M. RECHER**: Souhaitez-vous que j'approfondisse mes recherches?
- **M. VASSE**: Oui pour avoir plusieurs devis mais bien rester sur des jeux à spitter et pas sur des jeux à ancrer dans le béton. Pour le sol en béton, il nous faudra faire une demande de subvention.
- **M. TROUVAY**: Je ne pense pas qu'il y ait besoin de structures car il me semble qu'en-dessous du terrain de tennis, c'est déjà une dalle avec une résine par-dessus.
- M. VASSE: S'il faut des structures, cela reviendra plus cher que d'enlever seulement la partie du dessus et de couler du béton.
- **M. TROUVAY**: Il faudrait procéder à un carottage. Le chiffrage demandé comprend la place PMR, la rampe d'accès PMR, la dalle pour les jeux inclusifs plus la dalle « skate Park ».
- **M. VASSE**: Ce qui revient le plus cher, c'est la location du matériel car que le dallagiste coule 3 ou 10 toupies de béton, ce sera une journée de travail de facturée même si les ouvriers ne restent que 2 h.
- M. TROUVAY: C'est facturé à la surface mais dans le forfait, est compris le matériel.
- **M. RECHER** : Il faudrait aussi un règlement car des textes existent sur la limite d'âge d'utilisation des jeux notamment.
- M. VASSE : Il y a déjà un panneau sur tous les jeux car c'est obligatoire.
 - c) Travaux de voirie
 - 1) Route d'Angerville l'Orcher
- M. VASSE: Le gravillonnage a été réalisé aujourd'hui, du carrefour situé au niveau de chez M. Didier BOULLEN jusqu'au panneau stop. Il faudra faire attention durant quelques jours.

Mme ESTRIER: Quand on roule sur ce revêtement, les gravillons rentrent dans l'épaisseur ou ils s'éjectent sur les côtés ?

- M. VASSE: Une partie rentre et l'autre s'éjecte! Un balayage sera réalisé dans 1 ou 2 jours. Il faut que ce soit circulé pour que les cailloux s'imprègnent bien.
 - 2) Travaux RD 80
- **M. VASSE** : Les travaux sur la RD 80 (Goderville/Saint-Romain) sont terminés jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération.
- M. LEMAIRE : L'entreprise procède au traçage au sol.
 - 3) Poteau RD 434
- M. VASSE: Le poteau concerné sera remplacé prochainement.
- **M. LEMAIRE**: Et les deux panneaux situés route d'Angerville? Cela fait au moins 6 mois que nous les avons signalés!

Mme ESTRIER: Un poteau a été réparé mais il en manque un et de ce fait, le câble est au sol.

M. VASSE: Le poteau route de Virville, tombé il y a 6 mois, a été remplacé la semaine dernière. Le sous-traitant ne peut intervenir que s'il a un bon de commande.

4) Gravillonnage R 434

M. VASSE: Un gravillonnage va aussi être effectué entre Virville et Graimbouville entre le 6 juillet et le 6 août. Des poutres en béton ont été refaites, certes mal situées, mais sans enrobé. Il y aura, cependant une émulsion coulée dans les fissures suivie d'un gravillonnage en surface.

5) Panneaux des écluses route d'Etainhus

M. VASSE: La moisson va démarrer. Nous allons vérifier que les panneaux signalant les écluses soient bien boulonnés. Il y a moyen de les enlever des fourreaux et de les remettre après être passé.

M. RAGNEAU: Les panneaux sont juste boulonnés et approchés.

• <u>Délibérations</u>

→Centre de Gestion 76 - Convention

M. VASSE: Le centre de gestion a mis en place un nouveau dispositif de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) auquel nous pouvons adhérer par convention. Le SIVOS a d'ailleurs, lors de sa dernière séance, adopté cette convention. Ce sont des prestations accessoires et complémentaires de notre adhésion habituelle avec le centre de gestion. La signature de cette convention n'engendre pas de frais mais, si nous avons besoin de faire une rupture conventionnelle ou pour tout litige avec un salarié, le centre de gestion pourra nous aider en facturant son assistance. Je vous propose d'adhérer à ce dispositif notamment pour la partie RH car lorsqu'une collectivité n'a que 1 à 3 salariés, elle ne dispose pas d'un service spécifique RH.

Mme ESTRIER: Et si nous avons adhéré, les frais sont moins élevés.

M. VASSE: Etes-vous d'accord pour souscrire à la convention d'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le centre de gestion 76 ? **Oui**

Le Conseil adopte la convention d'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le centre de gestion 76 et autorise Monsieur le Maire à la signer par 14 voix POUR (M. DUMESNIL étant absent et non représenté)

→ Subvention Association la Fraternelle

M. VASSE: Lors du vote du budget et notamment sur les montants de subvention attribuée aux associations, nous n'avions pas eu à examiner la demande de l'association la Fraternelle.

Cette association nous a fait parvenir sa demande que récemment. Elle intervient au sein de l'hôpital de Saint-Romain. Elle organise, pour tous les résidents, des goûters, des après-midi ludiques (jeux de cartes, spectacles...). En 2020, nous leur avons versé 110 euros. Durant 2 ans, à cause de la COVID 19, l'association n'a pas pu intervenir. Les bénévoles de l'association (qui ont entre 60 et 80 ans) vont chercher, eux-mêmes dans les chambres, les résidents pour les conduire à la salle d'activités et vont les reporter dans leurs chambres ensuite. C'est une association méritante et je vous propose de leur attribuer une subvention d'un montant de 110 ou 120 euros prise sur la ligne « divers » du tableau des subventions 2022.

M. RECHER: Combien demande cette association?

M. VASSE: La présidente n'a pas précisé de montant. L'association propose des manifestations pas trop onéreuses comme par exemple, des spectacles avec chanteur et chanteuse de Saint Vigor d'Ymonville, organise des lotos et une vente de charité, 1 fois/an à la salle des fêtes de Saint-Romain.

M. RECHER: Vous allez l'air enthousiaste et de bien connaître cette association. Pouvons-nous alors leur attribuer 150 euros ?

M. VASSE: C'est surtout une association locale.

Mme SAMPIC: Les autres associations que nous avons subventionnées ont-elles été augmentées ?

M. VASSE: Non, car les associations n'ont pas eu d'activités à cause de la crise sanitaire. Je vous propose d'attribuer 120 euros.

M. RECHER: Moi, je suis pour leur accorder 150 euros.

Mme HAUCHECORNE: Nous ne pourrons plus baisser le montant de cette subvention les autres années!

M. RECHER : Nous leur préciserons que c'est une subvention exceptionnelle car depuis 2 ans, aucune subvention ne leur a été attribuée.

M. VASSE: Comme nous sommes en milieu d'exercice, nous pouvons leur accorder 120 euros pour cette année et nous étudierons à nouveau leur demande, l'année prochaine.

Mme SAMPIC: 120 euros représentent une augmentation de 10%.

M. VASSE: Etes-vous d'accord pour attribuer 120 euros à l'association la Fraternelle? Oui

Le Conseil attribue une subvention de 120 euros à l'association la Fraternelle prise sur la ligne « divers » prévue au Budget Primitif 2022 du tableau des subventions attribuées aux associations par 14 voix POUR (M. DUMESNIL étant absent et non représenté)

• Point Ecole

M. VASSE: Je laisse la parole à Mme ESTRIER

Mme ESTRIER: L'école l'Envolée a fait sa sortie scolaire à Paris la semaine dernière. Les maternelles et les CP sont allés à Biotropica le 1^{er} juillet. Aujourd'hui, c'était les Olympiades avec le goûter de fin d'année. Les élèves de Graimbouville sont allés à Saint-Gilles.

Mme HAUCHECORNE : Ce sont les ainés de Saint-Gilles qui avaient confectionné les gâteaux pour tous les enfants du groupement d'écoles.

Mme ESTRIER: La remise des prix s'est déroulée en présence des membres du SIVOS qui sont allés remettre, dans les différentes classes des deux écoles, les prix. Je tenais d'ailleurs à remercier Mme HAUCHECORNE, Mme ZEGGAI, M. LEMAIRE de Graimbouville et Mme MARIE et Mme HUON-DEMARE de Saint-Gilles.

En ce qui concerne la prochaine rentrée, il y aura 19 nouveaux enfants (18 en petite section et 1 CE1) et probablement aussi plus d'enfants à la cantine (augmentation du nombre des enfants en petite section par rapport au nombre d'enfants en CM2 qui partent au collège).

L'association les Bambins a revu sa grille tarifaire avec une augmentation de la cotisation annuelle avec un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants. Ce ne sera plus une cotisation familiale. Dans le règlement intérieur a été ajouté que l'utilisation de la garderie à partir de 16h30, oblige les familles à payer un minimum d'1 heure même si les enfants partent avant. Les familles, pour utiliser la garderie au mois et bénéficier de la flexibilité, doivent acheter une planche de 15 cases d'un montant de 22,50 euros et celle-ci doit être utilisée dans le mois. Ces dispositifs permettront à l'association d'avoir des rentrées d'argent plus régulières et de sécuriser leur trésorerie. Une année scolaire qui se termine plutôt bien.

M. VASSE: Merci pour ce point.

• Questions diverses

M. VASSE: Avez-vous des questions diverses? M. RECHER

M. RECHER: Nous pouvons avoir un point sur les salariées en arrêt?

M. VASSE: Il n'y a pas eu de modifications. La titulaire du poste de secrétariat est en arrêt jusqu'au mois d'octobre, l'agent d'entretien est en arrêt maladie et le comité médical a reconnu son inaptitude totale sur son poste. Pour elle, nous nous dirigeons soit vers une retraite anticipée ou un licenciement. La secrétaire actuelle est toujours sous contrat de remplacement et c'est « Marine Nettoyage » qui entretient les bâtiments. Elle est remplacée par l'association « Atouts Faire » d'Harfleur lors de ses congés.

Mme ESTRIER: Le SIVOS a eu aussi recours à cette association. Les expériences étaient un peu négatives car l'association est confrontée à des difficultés de recrutement. Nous attendions, par exemple 2 personnes et aucune n'est venue. Nous avons été prévenus le matin même donc, compliqué pour s'organiser.

M. RECHER: C'est une entreprise d'insertion?

Mme ESTRIER: En partie. Nous avons changé et pris l'association « AGIR » car Saint-Gilles était plutôt satisfait.

M. VASSE: Le recrutement de personnel est actuellement un problème d'ordre général. Nous utilisons des entreprises d'insertion aussi pour le côté social. Mais, cela dépend des personnes comme pour tout salarié de toute entreprise privée. Les tarifs sont cohérents, de l'ordre de 18 à 19 euros de l'heure. Nous aviserons pour les deux agents quand elles seront en fin de droits. Notre secrétaire est en congés depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 15 juillet. M. LEMAIRE passera en mairie tous les jours et nous avons, lui et moi, accès à la boite mail de la mairie. Mon téléphone est donné par la boite vocale de la mairie. Elle n'est pas remplacée en espérant ne pas avoir de décès sur la commune. Elle adaptera ses horaires durant l'été lors de son retour.

M. RECHER : Elle ne peut pas travailler en télétravail ?

M. LEMAIRE: Non car tous les logiciels utilisés sont sur l'ordinateur de bureau.

M. VASSE: De toute façon pour l'Etat Civil, ce n'est pas possible les registres doivent rester en mairie.

Avez-vous d'autres questions ? M. TROUVAY

M. TROUVAY: L'effacement de réseaux qui devait commencer rapidement route de la Golette n'a pas démarré.

M. VASSE: Je n'ai pas de date pour le moment. L'entreprise est intervenue ailleurs.

M. TROUVAY: Vous avez le nom de l'entreprise qui doit intervenir?

M. VASSE: Ce sera « Réseau Environnement », entreprise qui a le marché. Tous les documents ont été signés. Dès que j'ai connaissance de la date d'intervention je vous en aviserai.

M. VASSE: Avez-vous d'autres questions? Non

Pour le terrain de M. ALLEAUME, les plans sont faits. Le géomètre a déposé hier en mairie le modificatif que je vais transmettre pour instruction. Nous allons entrer dans la phase de négociation pour l'indemnisation soit en numéraire, soit en mètre linéaire de clôture. M. ALLEAUME était intéressé par une clôture en panneaux de treillis soudé.

M. TROUVAY: Il faudra un sous-bassement cela évitera de faire des bordures si nous faisons, un jour, un trottoir.

M. VASSE: Nous regarderons techniquement car le terrain est plus haut que la voirie. Si nous voulons éviter de faire un soutènement de notre côté, il faudra le prévoir dès le départ.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

La séance est levée à 20h30